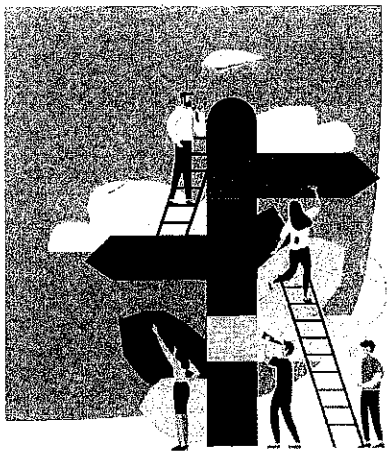
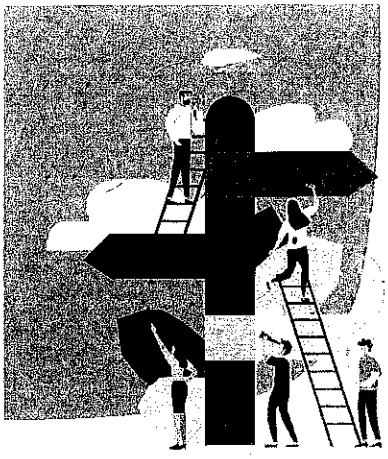


ANNEXE 2

PARTENARIAT UIMM – UNML



PARTENARIAT UIMM – UNML 2026-2029

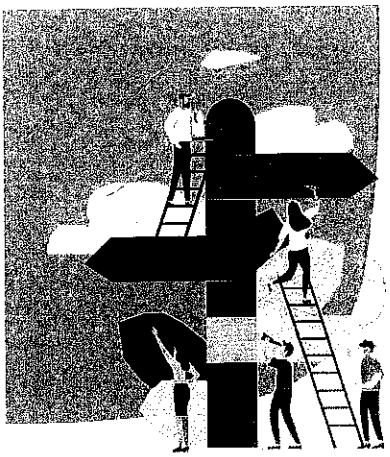
L'UNML et l'UIMM sont liées par une convention depuis 2022, ce premier partenariat a abouti à **des actions concrètes et innovantes**. Les partenaires souhaitent **continuer et amplifier ces actions** dans le cadre de la convention inédite signée entre l'UIMM et le RPE dans son ensemble, dans le contexte et les finalités de la feuille de route interministérielle du Plan emploi industrie.

La feuille de route s'inscrit dans la double ambition de

- à court et moyen terme du plan emploi industrie triennal, **pourvoir plus de postes vacants des entreprises industrielle**s, dont celles de la Branche de la Métallurgie, et des engagements annuels fléchés par les politiques publiques ;

- à plus long terme, **orienter des jeunes vers ces métiers et secteurs industriels** au vu des besoins prospectifs de recrutement évalués à 200 000 recrutements/ an jusqu'en 2030-2035 dans les entreprises industrielles de la branche de la métallurgie et des impacts de la baisse démographique de la population active et de la population globale.

Elle est revue chaque année au niveau national le cas échéant, pour actualiser les enjeux communs et les axes de simplification pour les entreprises adhérentes à l'UIMM, en fonction des évolutions du SI commun du réseau pour l'emploi. Au niveau local, les UIMM territoriales et les Missions Locales, premières bénéficiaires des ambitions communes partagées au niveau national, fixent leurs visées quantitatives et qualitatives et la périodicité de leur actualisation.



PARTENARIAT UIMM – UNML 2026-2029

Le partenariat vise à la fois à

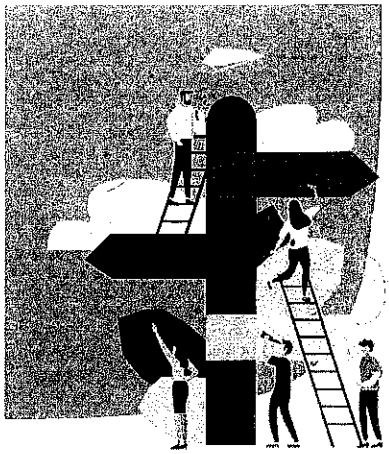
1- Renforcer le partenariat UNML-UIMM et multiplier les actions entre les CST et les Missions Locales pour accroître l'impact et l'efficience des actions de chaque réseau.

Les partenaires s'assureront notamment de la connaissance réciproque de leur offre de service et de leur fonctionnement et de contacts privilégiés au sein de chaque entité.
Pour illustration, une présentation annuelle de cette offre de service sera organisée dans l'un des 6 ateliers Emploi annuels animés par l'UIMM avec les référents Emploi des chambres syndicales territoriales, en présence de l'UNML.

L'UIMM interviendra lors d'une séquence nationale de l'UNML avec son réseau, pour présenter les ressources utiles aux conseillers des Missions Locales pour connaître la branche de la métallurgie dans leur territoire, les entreprises industrielles, leurs productions et leurs besoins en compétences (fiche entreprises sur www.lindustrie-recrute.fr ; données et ressourcerie de l'Observatoire paritaire de la Métallurgie, etc.).

La présente convention encourage les partenaires locaux à co-organiser ou co-construire des actions qui facilitent la connaissance par les conseillers Mission locale des métiers de la branche et des conditions d'exercice dans les entreprises industrielles, par tout moyen approprié (session découverte des métiers expérientielle en Pôle Formation UIMM, témoignage de chefs d'entreprise ou de salarié, PMSMP pour ces conseillers dans une ou plusieurs entreprises, sessions de formation conçue par le Pôle formation UIMM et éligible au plan de formation interne aux missions locales, etc.).

Les partenaires partageront aussi toute étude nationale ou territoriale à leur disposition qui éclaire la perception, l'image et l'attractivité des métiers de la branche de la métallurgie dans la population et notamment chez les jeunes.



PARTENARIAT UIMM – UNML 2026-2029

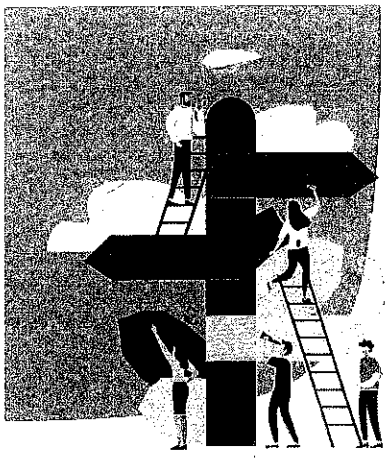
2- Augmenter le nombre de jeunes orientés vers les métiers des nombreux secteurs de la branche de la métallurgie par le réseau des Missions Locales, à visée de formation et d'embauche. Chaque Mission Locale et chambre syndicale territoriale précisent ensemble, si elles le souhaitent, les cibles pertinentes à leur niveau territorial.

Le dispositif innovant « Parcours industrie – métiers de la branche de la métallurgie » conçu lors du précédent partenariat et en test positif en 2025, sera renforcé et déployé dans toutes les Missions Locales concernées par des besoins importants en recrutement pour la branche.

Les ambitions (nombre de jeunes entrants et sortants notamment) et modalités de mise en œuvre seront définies en amont entre la Mission Locale et l'UIMM territoriale.
Les partenaires veilleront à ce que le parcours soit connecté d'emblée aux offres d'emploi à pourvoir sur les métiers de la branche de la métallurgie, avec l'appui des offres disponibles sur le jobboard UIMM www.lindustrie-recrut.fr (CDI et CDD longs principalement) et sur www.francetravail.fr (majorité d'offres d'interim et depuis le 22 octobre 2026, offres de l'industrie-recrute.fr).

Les Missions Locales auront une attention particulière à faire connaître le site de www.lindustrie-recrute.fr aux jeunes qu'elles accompagnent et notamment les plus proches de l'emploi, pour les inciter à déposer leur CV, y compris sans postuler directement à une offre d'emploi.

Les partenaires locaux sont invités à suivre les effets et impacts des sessions de Parcours industrie par cohorte, avec restitution périodique des taux de transformation et des taux de rupture aux 5 étapes critiques. Les Missions locales auront une attention particulière à inciter les jeunes filles et jeunes femmes à intégrer ce parcours, ainsi que des jeunes en situation de handicap. Les jeunes diplômés ou non en réorientation suite à une rupture d'étude seront également des bénéficiaires à prioriser.



PARTENARIAT UIMM – UNML 2026-2029

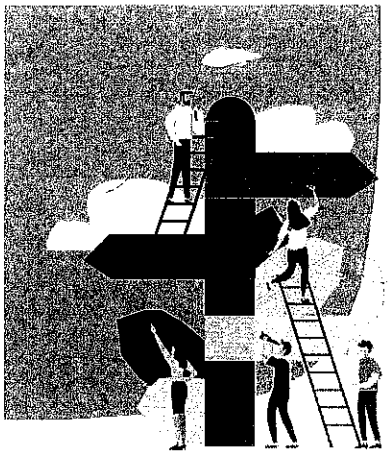
Les opportunités de connaissance et d'attractivité « forindustrie », « ironman » ou autre dispositif local sont partagées entre les partenaires et massivement relayées auprès des jeunes des Missions locales concernées. Le suivi des actions menées par ces jeunes est discuté périodiquement, notamment pour identifier leurs éventuelles participations à de sessions de découverte expérientielle des métiers, formation, candidature ou dépôt de CV sur le jobboard de l'industrie www.industrie-recrute.fr (en lien avec le point 3 infra).
L'UNML et l'UIMM soutiendront les actions locales de leurs réseaux en activant toute action, expérimentation ou innovation qui améliore l'efficacité des outils d'orientation disponible pour les Mission locale, les jeunes et leurs parents.

3- Permettre aux jeunes de Missions Locales de découvrir les métiers de la branche de la métallurgie, en développant les situations de « faire » et d'expérimentation. Les UIMM territoriales faciliteront la réalisation de toute action allant en ce sens, compte-tenu de leur connaissance des possibilités et contraintes des Pôles Formation UIMM (sessions de découverte des métiers par exemple) et de leurs entreprises adhérentes (PMSMP le cas échéant, notamment avant formation ou POEI).

4- Permettre aux jeunes de Missions Locales de se former et s'insérer via l'appui et l'accompagnement des GEIQ industrie et les écoles de production, lorsque ces solutions existent sur le territoire.

5- Encourager et faciliter l'accès des entreprises industrielles qui utilisent lindustrie-recrute.fr aux services proposés par les missions locales pour rechercher des candidats et accompagner la prise de poste.

Le service d'accompagnement des premiers pas du jeune dans son nouvel emploi est notamment essentiel pour les entreprises, compte-tenu des besoins fréquents de soutenir les jeunes dans leur acquisition des codes de l'entreprise et du monde du travail, et également pour les soutenir dans leurs difficultés éventuelles et normales dans une prise de poste.



PARTENARIAT UIMM – UNML 2026-2029

Tout jeune ayant candidaté sur lindustrie-recrute et suivi par la Mission Locale pourra bénéficier de ce service, dans des conditions organisées globalement pour le territoire par l'UIMM territoriale et la Mission Locale. L'existence de ce service, inconnu à date de la quasi-totalité des entreprises adhérentes à l'UIMM, sera valorisée sur le site lindustrie-recrute.

Les partenaires étudieront comment simplifier l'accès des entreprises adhérentes à ce service en facilitant l'accès des conseillers Missions Locales pour en connaître le besoin et en suivre aisément le volume de recours.

Au rythme qu'elles décideront localement, les Missions Locales et CST partageront le nombre de jeunes et d'entreprises ayant bénéficié de ce service, et leurs effets identifiables sur les réductions de taux de rupture, notamment dans les contrats hors apprentissage.